

## **EDUCATION – SPORTS – CULTURE**

### **Commission Départementale pour l'Attribution des Bourses d'études dans l'Enseignement du second degré**

Thème : éducation

Mission : cette instance est appelée à examiner les conditions d'attribution des bourses nationales d'études du second degré au titre de la prochaine année scolaire

Composition : un inspecteur primaire, un chef d'établissement du second degré, un inspecteur de l'enseignement technique, 6 représentants des fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public, 2 conseillers généraux, un maire, le président ou le délégué de la section permanente de l'office départementale des anciens combattants et victimes de la guerre, lorsque sont examinés les dossiers des pupilles de la nation, le président du conseil général ou son représentant, lorsque sont examinées les demandes de bourses départementales, les maires des communes intéressées ou leurs représentants, lorsque sont examinées les demandes de bourses communales, 2 représentants des établissements d'enseignement privé habilités à recevoir des boursiers nationaux, un représentant des établissements d'enseignement technique privé reconnus, un représentant des parents d'élèves de l'enseignement privé.

Nos représentants :

M. Jacques BACQUET, Maire de Quercamps

Textes de référence : décrets n°59-1423 du 18 décembre 1959 et 716745 du 10 septembre 71

Désignations faites : 20 mai 2008